

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au
Général de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au
plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les
annonces doivent être accompagnées
de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDAO	15.000f	31.000f	-	-
Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f	40.000f
Etranger : Autres Pays	-	-	23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600f	Année ant.	700f	
Par la poste :	Majoration de 130f	par numéro		
Journal légalisé	900f	Par la poste	-	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte postal 45-20 DAKAR

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE**DECRETS ET ARRETES****1995 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

12 septembre	Décret n° 95-748 portant modification de la composition du Gouvernement	415
15 septembre	Arrêté présidentiel n° 8925 P.R. portant nomination d'un conseiller technique à la Présidence de la République	416

1995 MINISTERE DE L'AGRICULTURE

21 août	Arrêté ministériel n° 8060 M.A. portant nomination du Directeur du Projet Unité de Politique agricole (UPA)	416
---------------	---	-----

1995 MINISTERE DES FORCES ARMEES

14 septembre	Décret n° 95-750 portant nomination d'un commandant provisoire de la Gendarmerie mobile	416
--------------------	---	-----

1995 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

I ^{re} convention de Lomé- Avis d'appel d'offres n° 4001	416
I ^{re} convention de Lomé- Avis d'appel d'offres n° 4011	418
I ^{re} convention de Lomé- Avis d'appel d'offres n° 4013	419
I ^{re} convention de Lomé- Avis d'appel d'offres n° 4014	421

MINISTERE DE LA CULTURE

1995	
16 août	Arrêté ministériel n° 7902 M.C. portant nomination des membres des jurys du Grand Prix du Président de la République pour les Arts et du Grand Prix du Président de la République pour les Lettres
	424

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

1995	
31 juillet	Arrêté ministériel n° 7363 M.H. portant révision des tarifs d'eau
	424

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	427
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET n° 95-748 du 12 septembre 1995
portant modification de la composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution notamment en son article 43;

Vu le décret 93-717 du 1er juin 1993 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 95-312 du 15 mars 1995 portant nomination des ministres;

Sur proposition du Premier Ministre.

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de M. Amath Dansokho, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Art. 2. - Il est mis fin aux fonctions de M. Maguatte Thiam, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Planification.

Art. 3. - M. Landing Sané, Ministre de l'Equipeement et des Transports terrestres est chargé, cumulativement de l'intérim du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Art. 4. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 12 septembre 1995

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM

ARRETE PRESIDENTIEL n° 8925 P.R. en date du 15 septembre 1995 portant nomination d'un conseiller technique à la Présidence de la République

Article unique. - M. Yann Aguila est nommé Conseiller technique à la Présidence de la République pour exercer les fonctions de conseiller juridique du Président de la République.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ARRETE MINISTERIEL n° 8060 M.A. en date du 21 août 1995 portant nomination du Directeur du projet Unité de Politique agricole (UPA).

Article premier. - M. Mohamadou El Habib Ly chercheur est nommé Directeur de l'Unité de politique agricole en remplacement de M. Baba Dioum appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} août 1995.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

DECRET n° 95-750 en date du 14 septembre 1995 portant nomination d'un commandant provisoire de la Gendarmerie mobile

Article premier. - A compter du 11 juillet 1995, le lieutenant-colonel Tamsir Ndiaye, précédemment commandant de la Légion de Gendarmerie d'Intervention, est nommé commandant provisoire de la Gendarmerie mobile, en remplacement du colonel Bamalick Ndiour, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Notice of invitation to tender No. n° 4001,

issued by : Trinidad and Tobago,

for a project identified for financing by the European Community (EC).

1. Project identification and financing

a) Title : ROAD REHABILITATION IN TRINIDAD, 7-ACP-TR-017

b) Number : 07 ACP TR 017

c) Source of financing : European Development Fund (EDF)

d) Status of the financing : approved

NB : the award of contracts is subject to financing being approved and made available.

2. Contract identification

a) Type of contract Works

b) Subject :

Road Rehabilitation

c) Number of lots : 1

d) Groups of lots : see tender documents

3. Eligibility, origin and evaluation criteria

a) Eligibility and origin : EC/ACP States signatory to the fourth Lomé Convention 1st

Financial Protocol

b) Evaluation : see tender documents

4. Location and deadline

a) Project location :

Solomon Hochoy Highway Southbound

Tourouba Link Road West

Solomon Hochoy Highway Northbound

b) Place of delivery, installation or performance :

c) Delivery or performance period : 24 months

d) Tender validity period : 4 months

5. Project authorities

a) Contracting Authority :

Permanent Secretary

Ministry of Works and Transport

Port of Spain,

Trinidad

b) Supervisor

Director of Highways

Ministry of Works and Transport

Port of Spain

Trinidad

6. Tender documents

- a) Type of tender : Open invitation to tender
- b) Terms on which tender documents may be obtained : II
- (I) free of charge, at the addresses given in c) and d)
- (II) against payment of 190 ECU, from :
- The Director of Contracts,
Central Tender Board,
17-19 Pembroke Street,
Port of Spain, Republic of Trinidad & Tobago
Tel : 1 809 625 2311 or 1788 Fax : 1 809 625 1809
- c) Inspection of the tender documents in the country of the contracting authority :
- Highway Department
Ministry of Works and Transport,
Port Administration Building, Port Area,
Port of Spain, Trinidad, Tel : 1 809 627 6195
- d) Inspection of the tender documents in the Member States :
Offices of the Commission of the European Communities (see addresses below)

7. Language, receipt and opening of the tenders

- a) Language : English
- b) Date and time (local) for receipt of tenders : 14.09.95 //13.00
- c) Address for the receipt :
- The Director of Contracts,
Central Tender Board,
17-19 Pembroke Street,
Port of Spain, Republic of Trinidad & Tobago
- d) Date and time (local) for opening of tenders : 14.09.95 //14.00
- e) Address for the opening :
- Central Tender Board,
17-19 Pembroke Street,
Port of Spain, Republic of Trinidad & Tobago

8. Deposits and guarantees

- a) Tender guarantee : yes, 1 %
- b) Performance guarantee : yes, 10 %
- c) Other : see tender documents

9. Site visit : mandatory and to be carried out at tenderers' convenience

- a) Date : 26.07.95
- b) Place :
- Highway Department

Ministry of Works and Transport,
Port Administration Building, Port Area,
Port of Spain, Trinidad, Tel : 1 809 627 6195
meeting at 10.00 hours local time.

10. Further information

a) REFERENCES : If the State of the contracting authority is one of the African, Caribbean and Pacific States which are signatory to the fourth Lomé Convention (ACP States), this notice is published pursuant to Annex I to Decision N° 3/90 of the ACP-EEC Council of Ministers of 29.3.90 (OJ L-382, 31.12.90)

If the State of the contracting authority is not an ACP State, this notice is published pursuant to Council Regulation (EEC) No 443/92 of 25 February 1992 (OJ L 52, 27.2.92)

b) Address of the Commission of the European Communities (GD VIII) and its offices in the Member States :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491)
- (fax : 43-1-5053379)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15
- (tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitelmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 København V, Dansk Industri, projekt - og Licitationskontoret afd. EMI

(tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33-773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN. 00131 Helsinki, Pohjoisesplanadi 31, P.O. Box 234 (tél. 358 -0-656420) - (fax : 358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-699991) (fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1, 10.

(tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockholm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SW1P 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992) (fax : 44-71-9731900)

Avis de présélection n° 4011,

lancé par : Regional ACP,

relatif à un projet identifié pour être financé par la Communauté (CE).

1. Identification et financement du projet

a) Intitulé : PREVISION DES CRUES DU NIGER SUPERIEUR

b) numéro : 06 ACP RPR524

c) Source de financement : Fonds européen de développement (FED)

d) Situation du financement à l'instruction

NB : L'octroi de contrats est subordonné à l'approbation et mise à disposition des crédits nécessaires.

2. Identification du marché

Type de marché : Service, Etudes

b) Objet :

- Modèles de prévision en temps réel.

- Modèle hydrologique distribué, de simulation locale avec régionalisation des paramètres.

- Implantation d'un système de prévision par télétransmission satellitaire et télécommunication.

c) Nombre de lots : 1

d) Groupements de lots : voir dossier d'appel d'offres

3. Critères d'éligibilité, d'origine et d'évaluation

a) Eligibilité et origine : Etats CE et ACP signataires de la Convention de Lomé III

b) Evaluation : Voir dossier d'appel d'offres

4. Lieux et délais

a) Localisation du projet :

Toute la partie du Bassin limité à la Station de Niamey au Niger

b) Lieu de livraison, d'installation ou d'exécution :

Mali, Guinée, Niger.

c) Délai de livraison ou d'exécution :

d) Délai de validité des offres : 4 mois.

5. Pouvoir adjudicateur

a) Maître d'ouvrage :

Ministère des Affaires Etrangères, des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Bamako, Mali.

b) Maître d'oeuvre :

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

6. Dossier d'appel d'offres

a) Type : Préselection + Appel d'offres restreint

b) Conditions d'acquisition : I

(I) gratuit, auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et d).

(II) contre paiement de ECU, auprès de :

Auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et d).

c) Consultation dans l'Etat du maître d'ouvrage :

1) - Délégation de la Commission des Communautés Européennes en République du Mali, B.P. 115, Bamako (Mali)

2) - Bureaux de la Commission des Communautés Européennes (voir adresses en fin de texte)

d) Consultation dans les Etats membres : Bureaux de la Commission des Communautés européennes, (voir adresses en fin de texte).

7. Langue, réception et ouverture des soumissions

a) Langue : français

b) Date et heure (locale) limites pour la réception : 28.08.95 / 11.00

c) Adresse pour la réception :

Commission des Communautés Européennes

Direction générale du Développement - Unité VIII/D/5

G-12 - 05/109

Rue de Genève 12 B-1140 Bruxelles

d) Date et heure (locale) pour l'ouverture : 28.08.95 //15.00

e) Adresse pour l'ouverture :

Commission des Communautés Européennes

Direction générale du Développement Unité VIII/D/5

Rue de Genève 12 A 12

B 1140 Bruxelles.

8. Cautionnement et garanties

a) De soumission : oui, 0 %

b) De bonne fin : oui, 0 %

c) Autres : voir dossier d'appel d'offres.

9. Visite des lieux : sans objet.

a) Date :

b) Lieu :

10. Renseignements complémentaires

a) REFERENCES : Si l'Etat du maître d'ouvrage est l'un des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé IV (Etats ACP), cette publication est effectuée en vertu de l'annexe I à la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE, du 29 mars 1990, publiée dans le JOCE n° L 382 du 31.12.90.

Si l'Etat du maître d'ouvrage n'est pas un Etat ACP, cette publication est effectuée en vertu du règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, publié dans le JOCE n° L-52 du 27-2-92.

b) Adresse de la Commission des Communautés européennes (DG VIII) et de ses bureaux dans les Etats membres :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491) - (fax : 43-1-50533797)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15

(tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitelmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 Kobenhavn V, Dansk Industri, Projekt - og Licitationskontoret afd. EMI

(tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN 00131 Helsinki, Pohjoisesplanadi 31, P.O. Box 234 - (tel : 358-0-656420) - (fax : 358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-699991)-(fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(te : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1, 10.

(tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockolm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SWIP 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992)-(fax : 44-71-9731900)

Avis d'Appel d'offres n° 4013,

lancé par : Mauritanie,

relatif à un projet identifié pour être financé par la Communauté européenne (CE).

1. Identification et financement du projet

a) Intitulé : SYSMIN I : PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA SNIM

b) Numéro : 06 ACP MAU 011

c) Source de financement : Fonds européen de Développement (FED).

d) Situation du financement : approuvé

NB : l'octroi de contrats est subordonné à l'approbation et mise à disposition des crédits nécessaires.

2. Identification du marché

a) type de marché : Fournitures

b) Objet :

Etudes, fabrication, inspection en usine et essais de performance d'un appareil entasseur de minéral (stacker) sur rails, d'un débit horaire de 4500 tonnes de minéral de fer, densité apprente 2.7

- granulométrie 0-200mm longueur de flèche : 43.5m

c) Nombre de lots : 3

d) Groupements de lots : voir dossier d'appel d'offres

3. Critères d'éligibilité, d'origine et d'évaluation

a) Eligibilité et origine : Etats CE et ACP signataires de la Convention de Lomé III.

b) Evaluation : Voir dossier d'appel d'offres

4. Lieux et délais

a) Localisation du projet :

"SNIM-Point Central" à 10 km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie)

b) Lieu de livraison, d'installation ou d'exécution :

" SNIM-Point Central" à 10 Km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie)

c) Délai de livraison ou d'exécution : 14 mois

d) Délai de validité des offres : 180 jours

5. Pouvoir adjudicateur

a) Maître d'ouvrage :

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE (SNIM)

B.P. 42, Nouadhibou, Mauritanie

Tél. (222) 245174 - fax : (222)245396

b) Maître d'oeuvre :

Direction du Projet de la SNIM

B.P. 42, Nouadhibou, Mauritanie

Tél. (222) 245174 - fax : (222) 245396

6. Dossier d'appel d'offres

a) Type : Appel d'offres ouvert

b) Conditions d'acquisition : II

(I) gratuit, auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et d).

(II) Contre paiement de 200 ECU, auprès de :

SNIM (succursale paris)

20, rue de la Paix, F 75002 Paris

Tél. (33)1-42-96 80 90 - fax (33) 1-42 96 12 26

c) Consultation dans l'Etat du maître d'ouvrage :

SNIM, BP 42, Nouadhibou (Mauritanie)

Tél. (222) 245174 - fax : (222) 245396

d) Consultation dans les Etats membres : Bureaux de la Commission des Communautés européennes, (voir adresses en fin de texte)

7. Langue, réception et ouverture des soumissions

a) Langue : français

b) Date et heure (locale) limites pour la réception : 30.09.95 / 15.00

c) Adresse pour la réception :

M. le Directeur du Projet SNIM

B.P. 42 Nouadhibou, Mauritanie

Copie : SNIM ((succursale Paris)

23, rue de la Paix, F 75002 Paris et

Commission européenne, DG VIII/C/3, rue de Genève 12, B-1140 Bruxelles (Belgique)

d) Date et heure (locale) pour l'ouverture : 30.09.95 //15.000

e) Adresse pour l'ouverture :

SNIM - Bureaux de la direction à Point Central, NOUADHIBOU, Mauritanie

8. Cautionnement et garanties

a) De soumission : oui, 80.000 Ecus

b) De bonne fin : oui, 5 %

c) Autres : voir dossier d'appel d'offres.

9. Visite des lieux : obligatoire

a) Date : Au plus tard le 31.07.95

b) Lieu :

"SNIM-Point Central" à 10 km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie).

10. Renseignements complémentaires

a) REFERENCES : Si l'Etat du maître d'ouvrage est l'un des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé IV (Etats ACP), cette publication est effectuée en vertu de l'annexe I à la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE, du 29 mars 1990, publiée dans le JOCE n° L 382 du 31.12.90.

Si l'Etat du maître d'ouvrage n'est pas un Etat ACP, cette publication est effectuée en vertu du règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, publié dans le JOCE n° L-52 du 27-2-92.

b) Adresse de la Commission des Communautés européennes (DG VIII) et de ses bureaux dans les Etats membres :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491)
- (fax : 43-1-50533797)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15
- (tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitelmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 Kobenhavn V, Dansk Industri, Projekt - og Licitationskontoret afd. EMI

(tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN 00131 Helsinki, Pohoisplanadi 31, P.O. Box 234 - (tel : 358-0-656420)-(fax:358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-699999)-(fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1, 10.

(tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockholm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SWIP 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992)-(fax : 44-71-9731900)

Notice of invitation to tender No. n° 4013,

issued by : Mauritanie,

for a project identified for financing by the European Community (EC).

1. Project identification and financing

a) Title : SYSMIN I : PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA SNIM

b) Number : 06 ACP-MAU011

c) Source of financing : European Development Fund (EDF)

d) Status of the financing : approved

NB. : The award of contracts is subject to financing being approved and made available.

2. Contract identification

a) Type of contract : Supplies

b) Subject :

Design, manufacture, works inspection, erection and performance tests of a rail-mounted 4500 t/h stacker : materiel handled : iron ore, bulk density 2.7, maximum size : 200 mm-boom length 43.5m

c) Number of lots : 3

d) Groups of lots : see tender documents

3. Eligibility, origin and evaluation criteria

a) Eligibility and origin : EC/ACP States signatory to the third Lomé Convention

b) Evaluation : see tender documents

4. location and deadline

a) Project location :

« SNIM-Point Central » à 10 km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie)

b) Place of delivery, installation or performance :

« SNIM-Point Central » à 10 km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie)

c) Delivery or performance period : 14 months

d) Tender validity period : 180 days

5. Project authorities**a) Contracting authority :**

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE (SNIM)

B.P. 42, Nouadhibou, Mauritanie

Tél. (222) 245174 - fax : (222) 245396

b) Supervisor :

Direction du Projet de la SNIM

B.P. 42, Nouadhibou, Mauritanie

Tél. (222) 245174 - fax : (222) 245396

6. Tender documents**a) Type of tender : Open invitation to tender****b) Terms on which tender documents may be obtained : II**

(I) free of charge, at the addresses given in c) and d)

(II) against payment of 200 ECU, from :

SNIM (succursale Paris)

20, rue de la Paix F 75002 Paris

Tél. (33) 1-42-96 80 90 - fax (33) 1-42- 96 12 26

c) Inspection of the tender documents in the country of the contracting authority :

SNIM, BP 42, Nouadhibou (Mauritanie)

Tél. (222) 245174 - fax : (222) 245396

d) Inspection of the tender documents in the Member States : Offices of the Commission of the European Communities (see addresses below)**7. Language, receipt and opening of the tenders****a) Language : French****b) Date and time (local) for receipt of tenders : 30.09.95//15.00****c) Address for the receipt :**

Mr le Directeur du Projet SNIM

B.P. 42, Nouadhibou, Mauritanie

copie : SNIM (succursale paris)

20, rue de la Paix, F 75002 Paris et

Commission européenne, DG VIII/C/3, rue de Genève 12, B-1140 Bruxelles (Belgique)

d) Date and time (local) for opening of tenders : 30.09.95 //15.00**e) Address for the opening :**

SNIM - Bureaux de la Direction à Point Central, Nouadhibou, Mauritanie

8. Deposits and guarantees**a) Tender guarantee : yes, 80.000 Ecus****b) Performance guarantee : yes, 5 %****c) Other : see tender documents****9. Site visit : mandatory****a) Date : At the latest on 31.07.95****b) Place :**

"SNIM-Point Central" à 10 km au sud du port de Nouadhibou (Mauritanie)

10. Further information

a) REFERENCES : If the State of the contracting authority is one of the African, Caribbean and Pacific States which are signatory to the fourth Lomé Convention (ACP States), this notice is published pursuant to Annex I to Decision N° 3/90 of the ACP-EEC Council of Ministers of 29.3.90 (OJ L-382 31.12.90)

If the State of the contracting authority is not an ACP State, this notice is published pursuant to Council Regulation (EEC) No 443/92 of 25 February 1992 (OJ L-52, 27.2.92)

b) Address of the Commission of the European Communities (GD VIII) and its offices in the Member States :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491) - (fax : 43-1-50533797)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15 - (tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitelmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 København V, Dansk Industri, Projekt - og Licitationskontoret afd. EMI

(tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN 00131 Helsinki, Pohjoisesplanadi 31, P.O. Box 234 - (tel : 358-0-656420)-(fax : 358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-699991)-(fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151 (tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1, 10. (tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockholm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SWIP 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992)-(fax : 44-71-9731900)

**Notice of invitation to tender No n° 4014, issued by :
Namibia,**

**for a project identified for financing by the European
Community (EC).**

1. Project identification and financing**a) Title : TRANS-CAPRIVI HIGHWAY, TRUNK ROAD 8 SECTION 5 (PHASE 2)****b) Number : REG 7414****c) Source of financing : European Development Fund (EDF)****d) Status of the financing : under appraisal**

NB : The award of contracts is subject to financing being approved and made available.

2. Contract identification**a) Type of contract : Works****b) Subject :**

Main road.

c) Number of lots : 1

d) Groups of lots : see tender documents

3. Eligibility, origin and evaluation criteria

a) Eligibility and origin : EC/ACP States signatory to the fourth Lomé Convention 1st

Financial protocol

b) Evaluation : see tender documents

4. Location and deadline

a) Project location :

Caprivi Game park, North-Eastern Namibia

b) Place of delivery, installation or performance :

Caprivi Region, Namibia

c) Delivery or performance period : 30 months

d) tender validity period : 120 days

5. Project authorities

a) Contracting authority :

Ministry of Works, Transport and Communication

Government of Namibia

Private Bag 13341

WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

b) Supervisor :

Under-Secretary

Department of Transport

Private Bag 12005,

AUSSPANNPLATZ, REPUBLIC OF NAMIBIA

6. Tender documents

a) Type of tender : Open invitation to tender

b) Terms on which tender documents may be obtained : II

(I) free of charge, at the addresses given in c) and d)

(II) against payment of 200 ECU, from :

Department of Transport

Private Bag 12005, AUSSPANNPLATZ, REPUBLIC OF NAMIBIA

Telefax : 061-224060

Attn. Messrs Boshoff (telephone 061-2082059) or Detering (telephone : 061-2082057).

c) Inspection of the tender documents in the country of the contracting authority :

Room 218, Head Office, Ministry of Works, Transport and Communication

Bell Street, Windhoek, Namibia

d) Inspection of the tender documents in the Member States : offices of the Commission of the European Communities (see addresses below)

7. Language, receipt and opening of the tenders

a) language : English

b) Date and time (local) for receipt of tenders : 10.10.95 //10.00

c) Address for the receipt :

National Authorising Officer - National Planning Commission

3 rd Floor, Room 319, Metropolitan Life Building

cm. Bülow and Stübel Streets

Private Bag 13356, WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

d) Date and time (local) for opening of tenders : 10.10.95 //11.00

e) Address for the opening :

National Authorising Officer - National Planning Commission

3 rd Floor, Room 319, Metropolitan life Building

cm. Bülow and Stübel Streets

WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

8. Deposits and guarantees

a) Tender guarantee : yes, 1.5 %

b) Performance guarantee : yes, 10 %

c) Other : see tender documents

9. Site visit : mandatory and organised by the supervisor

a) Date : 26.7.95 (08.00 hrs AM)

b) Place :

Immelman Airstrip, Caprivi Game Park, Namibia

10. Further information

a) REFERENCES : If the State of the contracting authority is one of the African, Caribbean and Pacific States which are signatory to the fourth Lomé Convention (ACP States), this notice is published pursuant to Annex I to Decision N° 3/90 of the ACP-EEC Council of Ministers of 29.3.90 (OJ L-382 31.12.90)

If the State of the contracting authority is not an ACP State, this notice is published pursuant to Council Regulation (EEC) No 443/92 of 25 February 1992 (OJ L-52, 27.2.92)

b) Address of the Commission of the European Communities (GD VIII) and its offices in the Member States :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491) - (fax : 43-1-50533797)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15 - (tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitelmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 København V, Dansk Industri, Projekt - og Licitationskontoret afd. EMI

(tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax: 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN 00131 Helsinki, Pohjoisesplanadi 31, P.O. BOX 234- (tel : 358-0-656420)-(fax : 358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-6999991)-(fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel: 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151

(te : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monet, 1, 10. (tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockholm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SWIP 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992)-
(fax : 44-71-9731900)

**Avis d'appel d'offres n° 4014, lancé par : Namibia,
relatif à un projet identifié pour être financé par la
Communauté européenne (CE).**

1. Identification et financement du projet

a) Intitulé : TRANS-CAPRIVI HIGHWAY, TRUNK ROAD 8
SECTION 5 (PHASE 2)

b) Numéro : REG 7414

c) Source de financement : Fonds européen de développement
(FED)

d) Situation du financement : à l'instruction

NB : l'octroi de contrats est subordonné à l'approbation et mise
à disposition des crédits nécessaires.

2. Identification du marché

a) Type de marché : Travaux

b) Objet :

Route principale

c) Nombre de lots : 1

d) Groupements de lots : voir dossier d'appel d'offres

3. Critères d'éligibilité, d'origine et dévaluation

a) Eligibilité et origine : Etats CE et ACP signataires de la
Convention de Lomé IV 1er Protocole financier

b) Evaluation : Voir dossier d'appel d'offres

4. Lieux et délais

a) Localisation du projet :

Caprivi Game park, North-Eastern Namibia

b) Lieu de livraison, d'installation ou d'exécution :

Caprivi Region, Namibia

c) Délai de livraison ou d'exécution : 30 mois

d) Délai de validité des offres : 120 jours

5. Pouvoir adjudicateur

a) Maître d'ouvrage :

Ministry of Works, Transport and Communication

Government of Namibia

Private Bag 13341

WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

b) Maître d'oeuvre :

Under-Secretary

Department of Transport

Private Bag 12005

AUSSPANNPLATZ? REPUBLIC OF NAMIBIA

6. Dossier d'appel d'offres

a) Type : Appel d'offres ouvert

b) Conditions d'acquisition : II

(I) gratuit, auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et
d).

(II) contre paiement de 200 ECU, auprès de :

Department of Transport

Private Bag 12005, AUSSPANNPLATZ, REPUBLIC OF
NAMIBIA

Telefax : 061224060

Attn. Messrs Boshoff (telephone 061-2082059) or Detering
(telephone : 061-2082057)

c) Consultation dans l'Etat du maître d'ouvrage :

Room 218, Head office, Ministry of Works, Transport and
Communication

d) Consultation dans les états membres : Bureaux de la Commis-
sion des communautés européennes, (voir adresses en fin de texte)

7. Langue, réception et ouverture des soumissions

a) Langue : anglais

b) Date et heure (locale) limites pour la réception : 10.10.95 /
/10.00

c) Adresse pour la réception :

National Authorising Officer - National Planning Commission 3
rd Floor, Room 319, Metropolitan Life Building

cm. Bülow and Stübel Streets

Private Bag 13356, WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

d) Date et heure (locale) pour l'ouverture : 10.10.95 //11.00

e) Adresse pour l'ouverture :

National Authorising Officer - National Planning Commission
3rd Floor, Room 319, Metropolitan Life Building

cm. Bülow and Stübel Streets

WINDHOEK, REPUBLIC OF NAMIBIA

8. Cautionnement et garanties

a) De soumission : oui, 1,5 %

b) De bonne fin : oui, 10 %

c) Autres : voir dossier d'appel d'offres.

9. Visite des lieux : obligatoire et organisée par le maître d'oeuvre

a) date : 26.7.95 (08.00 hrs AM)

b) lieu

Immelman Airstrip, Caprivi Game Park, Namibia

10. Renseignements complémentaires

a) REFERENCES : Si l'Etat du maître d'ouvrage est l'un des Etats
d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention
de Lomé IV (Etats ACP), cette publication est effectuée en vertu

de l'annexe I à la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE, du 29 mars 1990, publiée dans le JOCE n° L 382 du 31.12.90.

Si l'Etat du maître d'ouvrage n'est pas un Etat ACP, cette ~~procédure~~ est effectuée en vertu du règlement (CEE) n° 443/92 du ~~Conseil~~, du 25 février 1992, publié dans le JOCE n° L-52 du 27-2-92.

5) Adresse de la Commission des Communautés européennes (DG VIII) et de ses bureaux dans les Etats membres :

A 1040 Wien, Hoyosgasse 5 - (tel : 43-1-5053379 - 5053491) - (fax : 43-1-50533797)

B 1140 Bruxelles, DG VIII/C/3, rue de Genève 12 bureau 4/15 - (tel : 32-2-2994930)-(fax : 32-2-2992870)

D 53113 Bonn Zitellmannstrasse 22 - (tel : 49-228-530090)-(fax : 49-228-5300950)

DK 1787 Kobenhavn V, Dansk Industri, Projekt - og Licitationskontoret afd. EMI (tel : 45-33-773377)-(fax : 45-33773300)

E 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta - (tel : 34-1-4351700)-(fax : 34-1-2760387)

EL 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 - (tel : 30-1-7243982)-(fax : 30-1-7244620)

F 75007 Paris, 288 Boulevard.St Germain - (tel : 33-1-40633838)-(fax : 33-1-45569417)

FIN 00131 Helsinki, Pohoisplanadi 31, P.O. Box 234 - (tel : 358-0-656420)-(fax : 358-0-656728)

I 00187 Roma, Via Poli, 29 - (tel : 39-6-699991)-(fax : 39-6-6793652)

IRL Dublin 2, Molesworth Street, 39 - (tel : 353-1-712244)-(fax : 353-1-712657)

L 2920 Luxembourg, Ch de Commerce 7, Rue A. de gasperi, BP 1503

(tel : 352-43011)-(fax : 352-43014433)

NL 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151 (tel : 31-70-3797501)-(fax : 31-70-3797878)

PT 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Largo Jean Monnet, 1, 10. (tel : 351-1-541144)-(fax : 351-1-554397)

S 11147 Stockholm, Hamngatan 6 - (tel : 46-8-6111172)-fax : 46-8-6114435)

UK London SWP 3 AT, 8 Storey's Gate - (tel : 44-71-9731992)-(fax : 44-71-9731900)

MINISTERE DE LA CULTURE

ARRETE MINISTERIEL n° 7902 M.C. en date du 16 août 1995 portant nomination des membres des jurys du Grand Prix du Président de la République pour les Arts et du Grand prix du Président de la République pour les Lettres

Article premier. - Les jurys du Grand Prix du Président de la République pour les Arts et du Grand Prix du Président de la République pour les Lettres pour l'année 1995, sont composés comme suit :

- Jury du Grand Prix du Président de la République pour les Arts
M. Ousmane Diakhaté, *président*;

M^{me} Marième Lô Ndiaye, *secrétaire*;

Jacqueline Scott Lemoine, *membres*

MM. Alioune Oumy Diop

Mamadou Diop,

Moustapha Mbaye,

Abdou Ndieguene,

Seyba Lamine Traoré,

Jury du Grand Prix du Président de la République pour les Lettres

MM. Amadou Samb, *Président*;

Kéba Ndiaye, *Secrétaire*;

M^{me} Adama Dièye Sow, *membres*

MM. Djibril Diédhiou,

Bassirou Dieng,

Raphaël Ndiaye,

Abdoulaye Racine Senghor,

Moustapha Tambadou,

Alioune Tine.

Art. 2. - Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

ARRETE MINISTERIEL n° 7363 M.H. en date du 31 juillet 1995 portant révision des tarifs d'eau.

Article premier. - Sont approuvées les grilles tarifaires des villes assainies et des villes non assainies base 1^{er} février 1994 et conformément aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales du service public d'eau.

Art. 2. - Tous les particuliers disposant d'un compteur de diamètre 15 mm bénéficieront de la tranche sociale applicable sur les 20 premiers mètres cubes consommés.

Art. 3. - Les maraîchers bénéficient d'un tarif préférentiel conformément aux dispositions de l'arrêté n° 005534 du Ministre de l'Hydraulique du 15 Juin 1995 à concurrence du montant du volume qui leur sera attribué par la commission d'attribution des quotas et dans les modalités définies à l'arrêté n° 81 du 3 janvier 1992.

Art. 4. - Le seuil d'application du tarif préférentiel accordé aux maraîchers sera de 3.000 m3/bimestre pour la première tranche et 20.000 m3/bimestre pour la deuxième tranche et ceci dans la limite des quotas attribués.

Art. 5. - Le seuil d'application de la tranche dissuasive pour les diamètres 15 et 20 est fixé à 100 m3/bimestre.

Celui des autres diamètres restant identique à ceux mentionnés au cahier des clauses et conditions générales du service public d'eau et de l'Assainissement (Annexe VI).

Art. 6. - Les nouvelles grilles tarifaires objet des annexes 1 et 2 du présent arrêté entrent en application pour les volumes consommés à partir du 15 juin 1995.

Art. 7. - Le Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Directeur général de la Société nationale des Eaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

GRILLE TARIFAIRE

VILLES ASSAINIES

« Applicable à compter du 15 juin 1995 »

Villes assainies : (Exploitations de Dakar et Rufisque - Ville de Thiès + Escale de Saly - Ville de Kaolack - ville de Louga - Ville de Saint-Louis)

	CODES ET CATEGORIE CLIENT	Comp. Exploit	Part Dette	Part Renouv.	Part Croiss.	Econo. d'eau	Total H.T.	TVA 10 %	Surtaxe Hydraul	Surtaxe Municip	TOTAL T.T.C.
A	Particuliers compteur 015	140,68					140,68	14,07	1,95		156,70
	TS = de 0 à 20 m3/bim	267,44	75,26	77,58	60,88		481,16	48,12	1,95	3,25	534,48
	TP = de 21 à 100 m3/bim	267,44	75,26	77,58	60,88	72,30	553,46	55,35	1,95	3,25	614,01
	TD = Plus de 100 m3/bim										
L	Particuliers compt. 20 et plus										
D	Municipalités										
R	Ecoles communales										
B	Maisons de commerce										
C	Administration sénégalaise										
N	Administrations étrangères										
P	Etablissements publics										
M	Inst. Relig. à but lucratif										
	TP = de 0 à X m3/bim	267,44	75,26	77,58	60,88		481,16	48,12	1,95	3,25	534,48
	TD = Plus de X m3/bim	267,44	75,26	77,58	60,88	72,30	553,46	55,35	1,95	3,25	614,01
E	Bornes-fontaines										
F	Edicules										
G	Bouches de marché										
I	Inst. Relig. à but non lucratif										
	Tranche unique	202,08					202,08	20,21	1,95	3,25	227,49
U	Petits maraîchers										
K	Maraîchers industriels										
W	Parcs et jardins										
	TR = de 0 à 3000 m3/bim	94,42					94,42	9,44			105,81
	TI = de 3001 à 20000 m3/bim	134,00					134,00	13,40	1,95		149,35
	TP = Plus de 20000 m3/bim	267,44	75,26	77,58	60,88		481,16	48,12	1,95	3,25	534,48

TS = Tranche sociale - TP = Tranche pleine - TD = Tranche dissuasive - Tr = Tranche réduite - TI = Tranche intermédiaire

GRILLE TARIFAIRE
VILLES NON ASSAINIES
« Applicable à compter du 15 juin 1995 »

CODES ET CATEGORIE CLIENT		Comp. Exploit	Part Dette	Part Renouv.	Part Croiss.	Econo. d'eau	Total H.T.	TVA 10 %	Surtaxe Hydraul	Surtaxe Municip	TOTAL T.T.C.
A	Particuliers compteur 015	140,68					140,68	14,07	1,95		156,70
	TS = de 0 à 20 m3/bim	240,43	75,26	77,58	60,88		454,15	45,42	1,95	3,25	504,77
	TP = de 21 à 100 m3/bim	240,43	75,26	77,58	60,88	68,11	522,27	52,23	1,95	3,25	579,69
	TD = Plus de 100 m3/bim										
L	Particuliers compt. 20 et plus										
D	Municipalités										
R	Ecoles communales										
B	Maisons de commerce										
C	Administration sénégalaise										
N	Administrations étrangères										
P	Etablissements publics										
M	Inst. Relig. à but lucratif										
	TP = de 0 à X m3/bim	240,43	75,26	77,58	60,88		454,15	45,42	1,95	3,25	504,77
	TD = Plus de X m3/bim	240,43	75,26	77,58	60,88	68,11	522,27	52,33	1,95	3,25	579,69
E	Bornes-fontaines										
F	Edicules										
G	Bouches de marché										
I	Inst. Relig. à but non lucratif										
	Tranche unique	172,01					172,01	17,20	1,95	3,25	194,41
U	Petits maraîchers										
K	Maraîchers industriels										
W	Parcs et jardins										
	TR = de 0 à 3000 m3/bim	94,42					94,42	9,44	1,95		105,81
	TI = de 3001 à 20000 m3/bim	134,00					134,00	13,40	1,95		149,35
	TP = Plus de 20000 m3/bim	240,43	75,26	77,58	60,88		454,15	45,42	1,95	3,25	504,77

TS = Tranche sociale - TP = Tranche pleine - TD = Tranche dissuasive - Tr = Tranche réduite - TI = Tranche intermédiaire

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers

Bureau de Kaolack

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Kaolack

Suivant réquisition, n° 73, déposée le 11 octobre 1995, le Rceveur des Domaines demeurant et domicilié à l'Avenue de la Résidence à Kaolack agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal en exécution des prescriptions du décret et n° 88-1115 du 8 août 1988 a demandé l'immatriculation au livre foncier du Sine-Saloum d'un immeuble urbain, constituant en un terrain nu, d'une contenance totale de 25 a situé à Kaolack, connu sous le nom de hors lotissement et borné au Nord et à l'Ouest par des terrains domaniaux, au Sud par le titre foncier n° 1835 du Sine-Saloum et à l'Est par la Voie fermée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal, pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet des dispositions de la loi 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue par le titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 91-1275 du 18 novembre 1991 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Patricia Lake Diop, notaire

5, Rue Victor Hugo - BP 21017 - Dakar (Sénégal)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par M^e Patricia Lake Diop, notaire à Dakar (Sénégal), les 19 juillet et 12 septembre 1995, enregistré à Dakar II, Bordereau n° 1606/2, le 25 septembre 1995, volume 6, Folio 41, case 1516, aux droits de 645.000 francs CFA.

M^{me} Rose Tanous, veuve non remariée de M. Albert Tebcherani, commerçante, demeurant et domiciliée à Dakar, Rue G x Cerf Volant Grand-Dakar, a cédé et vendue à M^{me} Hana Wazne, épouse de M. Saïel Hussein, informaticienne, demeurant et domiciliée à Dakar, 17 rue Calmette, un Fonds de Commerce de Boulangerie sis à Dakar (Sénégal), Grand Dakar, quartier Cerf-volant - rue G, connu sous le nom de « Boulangerie Taïba » et immatriculé au registre du commerce de Dakar sous le numéro 77-B-395.

Cette vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 4.300.000 francs CFA, s'appliquant :

- aux éléments incorporels à concurrence de 2.800.000 francs CFA.

- aux éléments corporels à concurrence 1.500.000 francs CFA.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 12 septembre 1995.

La présente insertion est faite en renouvellement du deuxième avis parue au journal « Bulletin d'information économique » du 9 octobre 1995.

En conséquence, avis est donné que les créanciers du vendeur pour conserver leurs droits, devront faire opposition au paiement du prix de la dite vente par acte extra-judiciaire conformément à la loi dans le délai de 10 jours à peines de forclusion à Dakar, au fonds vendu et en tant que de besoin en l'étude du notaire sus-nommé.

Pour insertion

M^e Patricia Lake Diop, notaire

Etude de M^e Moustapha Thiam, notaire

34, 36, Bd de la République Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 19.733 DG appartenant à M. Cheick Bâ. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12.250-DG appartenant à M. Mody Dieng Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1836-DP appartenant au sieur Magatte Ngom. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1962-R appartenant au sieur Ibrahima Diakhaté ou Diakaté. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7140-DG appartenant au sieur Abdoulaye Emile Diouf. 2-2

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Kaolack

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Kaolack

Suivant réquisition, n° 73, déposée le 11 octobre 1995, le Rceveur des Domaines demeurant et domicilié à l'Avenue de la Résidence à Kaolack agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal en exécution des prescriptions du décret et n° 88-1115 du 8 août 1988 a demandé l'immatriculation au livre foncier du Sine-Saloum d'un immeuble urbain, constituant en un terrain nu, d'une contenance totale de 25 a situé à Kaolack, connu sous le nom de hors lotissement et borné au Nord et à l'Ouest par des terrains domaniaux, au Sud par le titre foncier n° 1835 du Sine-Saloum et à l'Est par la Voie ferrée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal, pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet des dispositions de la loi 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue par le titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 91-1275 du 18 novembre 1991 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Patricia Lake Diop, notaire
5, Rue Victor Hugo - BP 21017 - Dakar (Sénégal)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par M^e Patricia Lake Diop, notaire à Dakar (Sénégal), les 19 juillet et 12 septembre 1995, enregistré à Dakar II, Bordereau n° 1606/2, le 25 septembre 1995, volume 6, Folio 41, case 1516, aux droits de 645.000 francs CFA.

M^{me} Rose Tanous, veuve non remariée de M. Albert Tebcherani, commerçante, demeurant et domiciliée à Dakar, Rue G x Cerf Volant Grand-Dakar, a cédé et vendue à M^{me} Hana Wazne, épouse de M. Sziel Hussein, informaticienne, demeurant et domiciliée à Dakar, 17 rue Calmette, un Fonds de Commerce de Boulangerie sis à Dakar (Sénégal), Grand Dakar, quartier Cerf-volant - rue G, connu sous le nom de « Boulangerie Taïba » et immatriculé au registre du commerce de Dakar sous le numéro 77-B-395.

Cette vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 4.300.000 francs CFA, s'appliquant :

- aux éléments incorporels à concurrence de 2.800.000 francs CFA.

- aux éléments corporels à concurrence 1.500.000 francs CFA.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 12 septembre 1995.

La présente insertion est faite en renouvellement du deuxième avis parue au journal « Bulletin d'information économique » du 9 octobre 1995.

En conséquence, avis est donné que les créanciers du vendeur pour conserver leurs droits, devront faire opposition au paiement du prix de la dite vente par acte extra-judiciaire conformément à la loi dans le délai de 10 jours à peines de forclusion à Dakar, au fonds vendu et en tant que de besoin en l'étude du notaire sus-nommé.

Pour insertion

M^e Patricia Lake Diop, notaire

Etude de M^e Moustapha Thiam, notaire
34, 36, Bd de la République Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 19.733 DG appartenant à M. Cheick Ba. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12.250-DG appartenant à M. Mody Dieng Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1836-DP appartenant au sieur Magatte Ngom. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1962-R appartenant au sieur Ibrahima Diakhaté ou Diakaté. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7140-DG appartenant au sieur Abdoulaye Emile Diouf. 2-2

Etude de M^e François Sarr & associés, notaire
33, avenue Roume - B.P. 160 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 755 de Rufisque appartenant à la Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale dite C.B.A.O. 1-2

Etude de M^e Cheikh Amadou Bamba Fall
successeur de M^e Amadou Cissé, notaire
20, rue Brière de l'Isle x 5, rue Flamand
B.P. 200 - Saint-Louis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 303-SL appartenant à M. Malick Samb. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2068-SL appartenant à M. Mouhamadou Moustapha Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1897-SL appartenant à M. M^{me} Affiari Hunt Bâ. 1-2

Etude de M^e Boubacar Seck, notaire
27, rue Jules Ferry x Moussé Diop (ex Blanchot)
B.P. 897 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit d'usage à temps inscrit sur le titre foncier n° 2355-DG le 28 juillet 1958 au profit de M. Abraham Hallak. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 585 de Louga appartenant au sieur Chérif Mohamed Faïssal. 1-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5437 du *Journal officiel* en date du 9 novembre 1991 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 29 août 1995

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5438 du *Journal officiel* en date du 16 novembre 1991 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 23 août 1995

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5439 du *Journal officiel* en date du 23 novembre 1991 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 29 août 1995

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5477 du *Journal officiel* en date du 18 juillet 1992 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 10 août 1995.

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5640 du *Journal officiel* en date du 24 juin 1995 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 2 juillet 1995

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5643 du *Journal officiel* en date du 15 juillet 1995 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 21 août 1995.

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5646 du *Journal officiel* en date du 5 août 1995 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 21 août 1995.

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG